

Equity Markets

16 mai 2017

TERMES ET CONDITIONS INDICATIFS Athena SX5E 5.10%





Type d'instrument :	Titre de créance complexe de Droit Français à capital non garanti en cours de vie et à l'échéance, ci-après « les Titres »					
Emetteur :	Natixis Structured Issuance SA Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 182619					
Notation de l'Emetteur :	Aucune notation n'a été attribuée à l'Emetteur mais son Garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).					
Agent de Calcul :	NATIXIS Département Agent de Calcul, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France					
Garant :	NATIXIS 30, avenue Pierre Mendes France, 75013 Paris, France					
Notation du garant :	Standard & Poor's: A / Moody's: A2 / Fitch: A					
Agent Payeur :	BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch					
Dealer :	Natixis S.A.					
ISIN code:	FR0013257813					
Common code	TBD					
Devise :	EUR					
Sous-Jacent :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indice Mono-Bourse</th> <th>Code Bloomberg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Euro Stoxx 50®</td> <td>SX5E index</td> </tr> </tbody> </table>		Indice Mono-Bourse	Code Bloomberg	Euro Stoxx 50®	SX5E index
Indice Mono-Bourse	Code Bloomberg					
Euro Stoxx 50®	SX5E index					
Sponsor de l'Indice :	STOXX Limited, Zurich, Switzerland					
Marché :	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.					
Marché Lié :	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.					
Devise :	EUR					
Montant Nominal Total :	EUR TBD					
Valeur Nominale :	EUR 1 000					
Prix d'Emission :	100%					
Date de Conclusion :	16 mai 2017					

EQUITY MARKETS

Date de Détermination Initiale :	16 mai 2017																				
Date d'Emission :	05 juin 2017																				
Date d'Evaluation :	16 mai 2022																				
Date d'Echéance :	30 mai 2022																				
Remboursement Automatique Anticipé : (Payoff : Autocall)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>16 mai 2018</td> <td>30 mai 2018</td> <td>105,10%</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>16 mai 2019</td> <td>30 mai 2019</td> <td>110,20%</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>18 mai 2020</td> <td>1 juin 2020</td> <td>115,30%</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>17 mai 2021</td> <td>31 mai 2021</td> <td>120,40%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Si à la Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t) le niveau de l'Indice, à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Automatique Anticipé, alors l'intégralité des Titres de créance, et non seulement une partie d'entre eux, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Titre de créance payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).</p>	t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)	1	16 mai 2018	30 mai 2018	105,10%	2	16 mai 2019	30 mai 2019	110,20%	3	18 mai 2020	1 juin 2020	115,30%	4	17 mai 2021	31 mai 2021	120,40%
t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)																		
1	16 mai 2018	30 mai 2018	105,10%																		
2	16 mai 2019	30 mai 2019	110,20%																		
3	18 mai 2020	1 juin 2020	115,30%																		
4	17 mai 2021	31 mai 2021	120,40%																		
Niveau de Remboursement Automatique Anticipé : (« R(t) »)	100,00% du Niveau Initial (i.e. 3641,89 points).																				
Niveau Initial : (« Prix de Référence »)	3641,89 points (i.e. désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination Initiale).																				
Montant de Remboursement Final : (Payoff : Autocall)	<p>Le Montant de Remboursement Final par Titre de créance payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> <p>Cas 1 : Si le Niveau Final est supérieur ou égal à 100,00% du Niveau Initial alors :</p> <p style="text-align: center;"><i>Valeur Nominale x 125,50%</i></p> <p>Cas 2 : Si le Niveau Final est inférieur à 100,00% du Niveau Initial :</p> <p style="text-align: center;"><u>Cas 2a</u> : Si l'Événement Activant n'a pas eu lieu :</p> <p style="text-align: center;"><i>Valeur Nominale x 100%</i></p>																				

	<p><u>Cas 2b</u> : Si l'Événement Activant a eu lieu :</p> $\text{Valeur Nominale} \times (100\% - P)$ <p>Avec :</p> $P = 100,00\% \times \text{Max}(100,00\% - \text{PerformanceFinale}; 0)$ $\text{PerformanceFinale} = \frac{\text{Niveau Final}}{\text{Niveau Initial}}$
Niveau d'Activation : (« B »)	60,00% du Niveau Initial (i.e. 2185,134 points).
Niveau Final : (« Prix (i,t) »)	Désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Evaluation.
Évènement Activant :	L'Évènement Activant a lieu si, au moins une fois pendant la Période de Détermination de l'Activation, le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation a été inférieur à son Niveau d'Activation.
Heure d'Evaluation de l'Activation :	Désigne l'heure à laquelle le niveau de clôture officiel de l'Indice est calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.
Heure d'Evaluation :	Désigne l'heure à laquelle le niveau de clôture officiel de l'Indice est calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.
Période de Détermination de l'Activation :	Désigne la Date d'Evaluation.
Jour de Bourse :	Désigne tout Jour de Bourse Prévu où : (i) le Sponsor de l'Indice publie le niveau de l'Indice et, le cas échéant, (ii) le Marché Lié est ouvert aux négociations pendant ses séances de négociation normales respectives, nonobstant le fait que tout Marché ou, le cas échéant, le Marché Lié ferme avant son Heure de Clôture Prévue.
Jour de Bourse Prévu :	Désigne tout jour où (i) il est prévu que le Sponsor de l'Indice publie le niveau de l'Indice ; et (ii) il est prévu que le Marché Lié soit ouvert aux négociations pendant sa séance de négociation normale.
Heure de Clôture Prévue :	Désigne, pour chaque Composant, l'heure de clôture prévue en semaine du Marché, sans tenir compte des négociations ayant lieu après l'heure de clôture ou en dehors des horaires de négociations habituelles.
Droit applicable :	Droit Français
Cotation :	Luxembourg Stock Exchange
Règlement-livraison :	Euroclear France
Forme des Titres de créance :	Titre de créance au porteur
Information sur le prix :	Bloomberg Reuters Six Telekurs
Périodicité de valorisation :	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.

Publication de la valorisation :	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).		
Double valorisation :	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.		
Marché secondaire :	NATIXIS fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les Titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.		
Convention de Jour Ouvré :	Jour suivant		
Jour Ouvré :	TARGET		
Typologie de commercialisation :	La contrepartie achète les Titres de créance : <input type="checkbox"/> Pour son compte propre. <input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la Convention Cadre de Distribution conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Titres de créance.		
Adéquation :	<p>Investir dans le présent produit ou conclure la transaction décrite ici (le cas échéant) peut induire un degré de risque important. Ce "term sheet" ne prétend pas identifier l'ensemble de ces risques (qu'ils soient directs ou indirects) ni identifier tout autre facteur que vous pourriez considérer important et qui pourrait être associé au produit ou à la transaction.</p> <p>Avant d'investir dans ce produit ou de conclure toute transaction, les investisseurs potentiels ou la contrepartie à la transaction (le cas échéant) devraient mener indépendamment leur propre revue et consulter (quand ils l'estiment approprié) leurs propres conseillers financiers externes afin d'évaluer (1) les risques spécifiques associés au produit ou à la transaction ; (2) les implications juridiques, comptables, fiscales, réglementaires ; (3) l'adéquation et le caractère approprié du produit ou de la transaction vis-à-vis de leurs objectifs d'investissement, situation financière ou toute autre contrainte.</p> <p>En général, Natixis considère qu'elle ne fournit pas de conseil en investissement. Dans le cas où elle en fournirait, Natixis a informé son client sur les aspects risque/rendement/liquidité du produit, recueille ses objectifs d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Dans le cas du présent produit, Natixis considère qu'il correspond aux caractéristiques suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="387 1771 1434 2024"> <tr> <td> <input type="checkbox"/> Long terme (>5 ans de maturité maximum) <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme (≤5ans de maturité maximum) </td> <td> <input type="checkbox"/> Risques faibles (par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée) <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Long terme (>5 ans de maturité maximum) <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme (≤5ans de maturité maximum)	<input type="checkbox"/> Risques faibles (par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée) <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés
<input type="checkbox"/> Long terme (>5 ans de maturité maximum) <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme (≤5ans de maturité maximum)	<input type="checkbox"/> Risques faibles (par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée) <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés		

	<ul style="list-style-type: none">  Investissement / Couverture  Spéculation / Arbitrage  Liquidité élevée  Liquidité faible ou moyenne 	<p><i>(par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée)</i></p>
<p>Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :</p>	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par Natixis (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) ou tout autre avantage en nature conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives aux marchés d'instruments financiers (MiF) (2004/39/EC), ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE. Une commission pourra être versée par Natixis à des intermédiaires financiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée.</p> <p>Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>	
<p>Dispositions AMF : Commissions et frais</p>	<p>La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,70% du nominal des Titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres.</p>	
<p>Restrictions de vente :</p>	<p><u>Placement privé - pas d'offre au public</u></p> <p>Ce produit n'a pas été agréé par AMF ou autre autorité de tutelle.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.</p> <p>Aucune distribution des Titres de créance n'est possible aux Etats-Unis d'Amérique ou auprès d'investisseurs américains.</p>	
<p>Avertissement :</p>	<p>Ce « Term sheet » indicatif est destiné uniquement à une clientèle professionnelle, des contreparties éligibles ou des investisseurs qualifiés.</p> <p>Les termes généraux de cette émission sont indicatifs. Les termes généraux de cette émission feront l'objet d'une term sheet définitive. Celle-ci sera disponible le jour de l'émission.</p> <p>Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Nous vous invitons à lire l'avertissement qui se trouve à la fin du document.</p> <p>Il est une documentation transmise à des fins de discussion et à caractère purement informatif. Il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis. Il ne saurait être transmis à quiconque sans</p>	

l'accord préalable écrit de Natixis.

La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.

Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller, afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents à chaque investissement indépendamment de Natixis et sur leur adéquation avec sa situation patrimoniale et personnelle. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Plus généralement, Natixis, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations.

Natixis est supervisé par l'European Central bank (ECB).

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréée par l'ACPR et réglementée par les « Financial Conduct

	<p>Authority » et « Prudential Regulation Authority » pour ses activités au Royaume Uni. Les détails concernant la régulation qu'exercent la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority peuvent être obtenus sur simple demande à la Succursale de Londres.</p> <p>Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.</p> <p>Les paiements au titre de l'Instrument peuvent être soumis à une retenue à la source en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986</p> <p>Natixis ou son agent (le cas échéant) peut être tenu de retenir un pourcentage de tout montant payable au titre de l'Instrument si un tel montant est considéré comme un « paiement équivalent à des dividendes » (dividend equivalent) (en général certains montants considérés comme attribuables à des paiements de dividendes relatifs à un titre financier américain sous-jacent) en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986. Le cas échéant, l'obligation de paiement de Natixis sera réduite par le montant de cette retenue à la source et, ni Natixis ni son agent (le cas échéant) ne sera tenu de verser de montants additionnels au titre du montant ainsi retenu. Les investisseurs potentiels et plus particulièrement les investisseurs qui ne sont pas des contribuables américains devraient consulter leur conseiller fiscal sur la portée de cette réglementation et de son impact potentiel sur les paiements au titre de l'Instrument</p>
<p>Avertissement sur l'Indice :</p>	<p>Le EURO STOXX 50® [ou tout autre indice applicable] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs [ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique] basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.</p>